

**11.—Élections complémentaires depuis les vingt-quatrième élections générales,  
du 31 mars 1958 au 31 janvier 1962<sup>1</sup>**

District électoral et province	Date de l'élection	Votants inscrits	Candidats	Votes déposés	Nom du député	Adresse postale	Parti
Montmagny-L'Islet (P.Q.)	29 sept. 1958	20, 199	2	14, 456	LOUIS FORTIN	Québec	C.P.
Grenville-Dundas (Ont.)	29 sept. 1958	22, 113	2	15, 812	JEAN CASSELMAN	Prescott	C.P.
Toronto-Trinity (Ont.)	15 déc. 1958	28, 693	4	12, 017	PAUL T. HELLYER	Toronto	Lib.
Springfield (Man.)	15 déc. 1958	21, 809	3	11, 512	JOE SLOGAN	East Selkirk	C.P.
Hastings-Frontenac (Ont.)	5 oct. 1959	27, 069	2	12, 533	ROD WEBB	Norwood	C.P.
Russell (Ont.)	5 oct. 1959	53, 954	3	36, 607	PAUL TARDIF	Ottawa	Lib.
Royal (N.-B.)	31 oct. 1960	21, 326	3	16, 972	HUGH JOHN FLEMING	Fredericton	C.P.
Labelle (P.Q.)	31 oct. 1960	21, 694	2	16, 943	GASTON CLERMONT	Thurso	Lib.
Niagara Falls (Ont.)	31 oct. 1960	41, 322	3	28, 686	J. V. LAMARSH	Stanford Twp.	Lib.
Peterborough (Ont.)	31 oct. 1960	37, 682	3	29, 033	WALTER PITMAN	Peterborough	N.P.D. <sup>2</sup>
Leeds (Ont.)	29 mai 1961	26, 166	2	20, 350	JOHN R. MATHESON	Brockville	Lib.
Restigouche-Madawaska (N.-B.)	29 mai 1961	35, 439	2	28, 558	EDGAR E. FOURNIER	Iroquois	C.P.
Kings (I.-P.-E.)	29 mai 1961	9, 898	2	8, 837	MARGARET MARY MACDONALD	Cardigan	C.P.
Esquimalt-Saanich (C.-B.)	29 mai 1961	41, 053	5	27, 788	GEORGE LOUIS CHATTERTON	Royal Oak	C.P.

<sup>1</sup> Toute élection complémentaire entre le 31 janvier 1962 et la mise sous presse paraîtra dans un appendice au présent volume. <sup>2</sup> Nouveau parti démocratique.

**Indemnités et allocations.**—Les sénateurs reçoivent une indemnité de session de \$8,000 par année, de même qu'une indemnité de dépenses de \$2,000 payable à la fin de l'année civile et soumise à l'impôt sur le revenu. Le sénateur qui occupe la charge reconnue de leader du Gouvernement au Sénat reçoit, en plus de son indemnité de session, une indemnité annuelle de \$10,000 et le sénateur qui occupe la charge reconnue de chef de l'opposition au Sénat reçoit, en plus de son indemnité de session, une indemnité annuelle de \$6,000; cependant, si le leader du Gouvernement reçoit un traitement en vertu de la loi sur les traitements, l'indemnité annuelle ne lui est pas versée. Les membres de la Chambre des communes reçoivent une indemnité de session de \$3,000 par année ainsi qu'une indemnité de dépenses de \$2,000 payable à la fin de l'année civile. Cette indemnité, sauf dans le cas des ministres de la Couronne et du chef de l'opposition à la Chambre des communes, n'est pas imposable. La rémunération annuelle du premier ministre est de \$25,000 et celle des ministres du cabinet et du chef de l'opposition de \$15,000 en sus de l'indemnité de session et de l'indemnité de dépenses qu'ils touchent en tant que députés. Les ministres du cabinet ont également droit à une allocation pour voiture de \$2,000. La rémunération annuelle d'un ministre sans portefeuille est de \$7,500 en sus des indemnités de session et de dépenses, ces dernières imposables. Le président du Sénat et l'orateur des Communes reçoivent, à part leurs indemnités de session et de dépenses, un traitement de \$9,000 et une allocation pour voiture de \$1,000 et ont droit, en plus, à une indemnité de logement de \$3,000. L'orateur suppléant des Communes reçoit un traitement de \$6,000 et une indemnité de logement de \$1,500, et le vice-président des comités, une indemnité annuelle de \$2,000. Les secrétaires parlementaires aux ministres de la Couronne reçoivent \$8,000 d'indemnité de session en tant que députés, \$4,000 annuellement en tant que secrétaires parlementaires et les \$2,000 d'indemnité de dépenses versés à tous les députés.

**Électorat fédéral.**—La législation électorale fédérale actuelle est contenue dans la loi électorale du Canada (S.C. 1960, chap. 39). Le droit de vote s'étend à tout